



Association québécoise des
intervenantes et des intervenants
en formation générale des adultes

**Point de vue
de l'Association québécoise des
intervenants en formation générale des
adultes (AQIFGA)**

**dans le cadre
des consultations publiques
du ministre de L'Éducation et de
l'Enseignement supérieur
monsieur Sébastien Proulx,
visant la réussite éducative au Québec**

AVANT-PROPOS

Jeune organisme à but non lucratif, l'Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA) a obtenu sa charte en février 2006 et regroupe les différents intervenants en formation générale des adultes. L'AQIFGA cherche à valoriser le champ d'intervention de la formation aux adultes et à rehausser la qualité des pratiques professionnelles des intervenants dans une perspective d'échanges, de partage d'expertise et de concertation.

INTRODUCTION

SPÉCIFICITÉ DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

En tout premier lieu, il nous apparaît important de rappeler la spécificité de l'éducation des adultes, de son milieu et de ses élèves afin de situer convenablement les observations et les recommandations soumises par l'AQIFGA dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative lancées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Sébastien Proulx.

a) La spécificité du régime pédagogique

L'éducation des adultes dispose d'un régime pédagogique qui lui est propre. Différent de celui du secteur des jeunes et de la formation professionnelle, ce régime précise la nature des services éducatifs offerts : services de formation, services d'éducation populaire et services complémentaires. Ces services ont pour objet de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie, de faciliter son insertion sociale et professionnelle, de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail, de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu, et d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le régime pédagogique précise également le cadre d'organisation des services, de l'admission, de l'évaluation ainsi que les exigences de sanction.

b) Des services de formation spécifiques

Les services de formation de l'éducation des adultes comprennent dix services d'enseignement dont l'offre de cours leur est propre. Ces dix services sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.

c) Des programmes d'études spécifiques

Les programmes d'études de la formation de base commune (FBC) en alphabétisation, au présecondaire et au premier cycle du secondaire ainsi que les programmes en intégration socioprofessionnelle (ISP), en intégration sociale (IS) et en francisation sont des programmes distincts qui démontrent bien la spécificité de l'éducation des adultes. Seul le programme de la formation de base diversifiée (FBD), au deuxième cycle du secondaire, se rapproche de celui du secteur des jeunes par les compétences disciplinaires retenues.

La différence entre les programmes du secteur des jeunes et de ceux des adultes s'exprime à maints égards : par les fondements sur lesquels reposent les principes directeurs, par les orientations générales et spécifiques, par la structure même des cours et l'approche par compétences situationnelles à partir de l'expérience de vie des adultes.

d) Une clientèle spécifique

Les services de la formation générale des adultes accueillent des apprenants aux besoins et profils très variés dans tous les services de formation. Comme il a été précisé lors de la Rencontre nationale des gestionnaires de centres et de services d'éducation des adultes des 10 et 20 avril 2012 sous l'égide de la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, la réussite éducative de ces apprenants peut s'exprimer de trois façons :

1. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification au cours de l'année considérée ;
2. Selon le service d'enseignement, par le passage à un service d'enseignement subséquent ou à un autre secteur de formation l'année suivante ;
3. Une déclaration par l'adulte qu'il a atteint ses objectifs, dans le cas où il n'a obtenu ni diplôme ni qualification durant l'année et qu'il n'est pas inscrit l'année suivante.ⁱ

Certains adultes viennent acquérir des préalables aux études professionnelles (DEP) ou aux études postsecondaires ou compléter leur formation pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES). Des immigrants s'inscrivent pour apprendre le français et se dirigeront ensuite vers d'autres services de formation. L'éducation des adultes accueille également des personnes analphabètes en quête d'un rehaussement de leurs compétences de base en littératie et en numératie, et d'autres qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur le plan social, physique, intellectuel ou psychique qui visent l'acquisition de compétences de base

leur permettant d'accroître leur engagement dans la société. L'offre de formation répond aussi aux besoins d'adultes en emploi qui viennent compléter leur formation à temps partiel, en formation à distance ou qui reçoivent une formation en entreprise dans leur milieu de travail.

AXE I L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL

Rappelons d'entrée de jeu que la réussite éducative en formation générale des adultes ne se limite pas à la diplomation, mais qu'elle se définit d'abord et avant tout par la réussite de l'objectif de formation.

THÈME 1 UNE INTERVENTION DÈS LA PETITE ENFANCE

Le rehaussement du niveau de compétences en littératie, en numératie et en aisance avec les technologies de l'information et de la communication par la formation générale des adultes se traduit par une capacité accrue du parent à accompagner et soutenir son enfant et à une plus grande valorisation de la scolarisation et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Une offre de formation sur les lieux mêmes fréquentés par les enfants, qu'il s'agisse d'écoles primaires ou de centres de la petite enfance, par exemple, permettrait d'accroître la visibilité et de joindre une clientèle souvent peu encline et peu disponible à solliciter une formation et peu disponible.

THÈME 2 UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Une grande partie des élèves en formation au secteur des adultes provient du secteur de la formation générale des jeunes. Ils se présentent à l'éducation des adultes faute d'avoir complété la formation générale menant à l'obtention du DES, d'avoir obtenu les préalables pour accéder à la formation professionnelle ou de détenir une première qualification leur permettant d'accéder au marché de l'emploi.

Selon Voyer *et al.*, (2012, p. 33), les adultes âgés de moins de 24 ans comptent pour 52 % de l'ensemble des élèves équivalent temps plein et proviennent souvent directement de la formation générale des jeunes (FGJ). « Cette tendance semble faire écho aux difficultés de jeunes élèves du secteur régulier à persévérer » (*Ibid.*, p. 52).

Dans son dernier Rapport sur l'état et les besoins de l'éducationⁱⁱ, le Conseil supérieur de l'éducation mettait récemment en garde contre ce phénomène. Certains éducateurs d'adultes estiment en effet que le secteur de l'éducation des adultes serait détourné de sa fonction première pour raccrocher des jeunes, alors « qu'aux yeux de certains, les centres de formation des adultes joueraient même le rôle de centres d'adaptation scolaire » (p. 35).

Par ailleurs, pour soutenir les élèves à besoins particuliers, des ressources additionnelles sont requises pour assurer le suivi et l'accompagnement au chapitre de la mise en place et de la réalisation d'un plan d'intervention qui mobilise tous les acteurs présents dans la vie de l'adulte, dont des psychologues scolaires aptes à poser des diagnostics de nature à donner accès à des mesures adaptatives ou encore à ouvrir la porte à des ressources spécialisées comme des services d'aide à l'emploi.

Pour assurer une réponse adéquate aux besoins des élèves en difficulté, il faut reconnaître l'importance du rôle des services complémentaires dans la réussite des élèves et octroyer le financement nécessaire pour relever ce défi.

THÈME 3 UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE

Formes d'accompagnement

L'accompagnement de tous les élèves peut revêtir des formes variées. À cet égard, le SARCA peut jouer un rôle déterminant tout au long du parcours de chacun, accompagnant l'adulte à chaque étape de l'élaboration de son projet : analyse de la situation, exploration des possibilités de l'adulte, établissement des scénarios possibles, choix, planification et réalisation du projet.

Dans le cas d'un retour en formation, un profil complémentaire sera proposé et la perspective d'avoir plus rapidement accès à la qualification convoitée incitera davantage au retour en formation que l'obligation de s'astreindre à tous les cours d'un programme sans égard aux acquis.

Pour les élèves de la formation de base commune, des cours des domaines, de la vie professionnelle du développement personnel et de l'univers social pourraient être inscrits à leur profil en vue notamment d'acquérir les outils qui leur permettront de contribuer à la vie citoyenne et d'aborder sereinement les nombreux défis que posent la vie courante.

Pour d'autres, mieux vaudra un véritable programme d'entrée en formation visant à clarifier leur projet de vie et les objectifs académiques pour y parvenir. Ces programmes sont notamment l'occasion de réactiver les connaissances antérieures, de développer des stratégies d'apprentissage, de réfléchir aux exigences quotidiennes favorisant l'atteinte de leurs objectifs.

L'accompagnement proposé doit être complété par une communication en continu entre les enseignants, le tuteur, le SARCA et l'adulte.

Quels que soient les formes et modèles d'accompagnement offerts à l'adulte, il est à notre avis indissociable de la réussite de l'objectif de formation de l'adulte. Cet accompagnement, un élément clé pour clarifier avec lui ses objectifs, donne un sens aux apprentissages pour tous les élèves, autant pour celui qui souhaite obtenir son diplôme d'études de cinquième secondaire ou les préalables à la formation professionnelle que pour celui qui souhaite se familiariser avec les nouvelles technologies ou compléter une formation dans un programme d'insertion socioprofessionnelle en vue d'intégrer le marché du travail.

Par ailleurs, la démarche en orientation et l'accompagnement tout au long de la formation constituent le gage de la motivation et de la persévérance des élèves puisqu'ils peuvent ainsi conserver un objectif professionnel clair et réaliste, l'adapter au besoin, et garder à l'esprit le plan d'action concret qui les guidera vers la réussite éducative.

Soutien financier aux adultes en formation

Pour assurer la réussite éducative des élèves adultes et leur permettre d'atteindre leurs objectifs de formation ou d'emploi, il faut accorder le temps nécessaire pour compléter cette formation et octroyer les fonds requis pour les soutenir pendant cette période.

Or, les possibilités de soutien financier sont des plus limitées : Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion soutiennent certains élèves pour une durée déterminée qui, dans certains cas, ne permet pas à l'élève d'atteindre son objectif de formation. Plusieurs se voient alors dans l'obligation de se retirer et ferment la porte à la poursuite de leurs études faute de moyens. Dans le cas de la clientèle immigrante, et plus spécifiquement pour l'adulte analphabète dans sa langue maternelle, le temps requis excède largement le temps alloué.

Pour assurer l'accès à l'éducation et la réussite éducative, il y aurait lieu de permettre l'allongement du temps de formation subventionnée, voire donner accès aux prêts et bourses disponibles à d'autres ordres d'enseignement.

Par ailleurs, l'adulte, confronté aux contraintes de la vie familiale, se voit souvent dans l'obligation d'accepter un emploi quelconque faute de soutien financier. La formation en entreprise devrait alors prendre le relais, lui permettre de parfaire ses connaissances de base et non seulement répondre aux exigences techniques d'un emploi en particulier, favorisant ainsi une plus grande mobilité, de meilleures possibilités d'ascension. L'accessibilité et la valorisation de la formation en entreprise inciteront le travailleur à y adhérer et à consentir les efforts nécessaires. Le rehaussement des compétences individuelles ne saurait être que bénéfique pour tous, l'employé, l'entreprise et la société.

THÈME 4 LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Formation initiale et formation continue

Pour être en mesure de soutenir la réussite éducative des élèves, le personnel enseignant doit avoir accès à une formation initiale adéquate et disposer des ressources nécessaires pour assurer son développement professionnel continu en cours d'exercice.

L'absence d'une formation initiale adaptée à la spécificité du secteur de l'éducation des adultes en sape les fondements mêmes. En effet, inscrits au baccalauréat en enseignement au secondaire, les futurs maîtres ne reçoivent tout compte fait guère de formation en matière d'andragogie, ne connaissent pas le programme spécifique à ce secteur ni les particularités du milieu, à moins que l'université qu'ils fréquentent n'autorise les stages en FGA, pour lesquels ils sont par ailleurs mal préparés. La capacité à concevoir du matériel

approprié aux élèves adultes, la compréhension de la situation particulière de l'adulte de retour en formation, l'habileté à l'accompagner tout au long de celle-ci et à lui proposer des voies le menant à la réussite, voilà ce qui est attendu de l'enseignant au secteur adulte.

Pourtant, une seule université offre un programme menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement spécifique à l'enseignement à la formation générale des adultes en milieu scolaire. Il s'agit de l'UQAM qui propose, depuis septembre 2015, la maîtrise en enseignement, profil enseignement à la formation générale des adultes. Ce programme de 2^e cycle comporte 60 crédits et est le seul offrant une formation spécifique à l'enseignement aux adultes.

Dans ce contexte, il ne faut pas se surprendre d'accueillir en FGA des enseignants qui ne connaissent pas la réalité de l'éducation des adultes.

Au chapitre du développement professionnel continu des maîtres en exercice, les sommes allouées dépendent du nombre de postes permanents dans les commissions scolaires. Ces allocations permettent d'offrir des formations pour le personnel et constituent souvent un déclencheur pour aborder de nouvelles réflexions sur sa pratique, l'inciter à compléter d'autres formations et à adapter son enseignement. Malheureusement, s'il est un secteur où peu de permanences sont accordées, c'est bien celui de l'éducation des adultes. Les possibilités de développement professionnel continu s'en trouvent restreintes d'autant.

- **Déployer des services de formation dans les milieux fréquentés par les parents pour susciter l'expression de la demande ;**
- **Éviter de détourner le champ du secteur adulte au profit de la clientèle des jeunes rattachés ;**
- **Rehausser l'offre des services complémentaires pour mieux accompagner les élèves à besoins particuliers ;**
- **Soutenir l'adulte dans son projet et lui offrir les moyens de la réussite ;**
- **Donner accès à un soutien financier adéquat pour la durée nécessaire ;**
- **Former adéquatement les maîtres en formation initiale et soutenir leur développement professionnel en cours d'exercice ;**
- **Offrir de la formation de base en entreprise**

AXE II UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Pour qu'une politique de la réussite éducative permette d'atteindre des résultats significatifs, il faut oser et prioriser les investissements en éducation, le secteur de l'éducation ayant souffert des coupures massives des dernières années.

THÈME 1 L'IMPORTANCE DE LA LITTÉRATIE ET DE LA NUMÉRATIE

Comme le démontrent les statistiques de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) ainsi que celles fournies par le programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), 19 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans affichent actuellement de très faibles compétences en littératie et en numératie et une proportion encore plus élevée affiche de faibles compétences.

Il s'avère donc indispensable de revoir les interventions visant à améliorer les compétences de base de cette clientèle qui fréquente les centres d'éducation des adultes,

À cet effet, et dès 2014, l'AQIFGA s'est jointe à divers partenaires afin d'élaborer une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme. Le regroupement a adopté le 17 février 2016ⁱⁱⁱ une plateforme qui propose une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme pour s'attaquer collectivement et simultanément aux causes et aux conséquences sur les individus et sur l'ensemble de la société. On trouvera dans la liste des références le lien vers la Plateforme du réseau de lutte à l'analphabétisme et ses quatre axes d'intervention soient :

- Agir aux plans de la valorisation, de la promotion et de la sensibilisation
- Agir en prévention de l'analphabétisme et de l'exclusion
- Agir pour l'acquisition, le maintien et le rehaussement des connaissances en lecture et en écriture et des compétences de base (littératie, numératie et TICs) dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

- Agir pour la formation ainsi que pour l'avancement et le transfert des connaissances. De plus, déjà en 2013, le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSÉ), dans un avis adressé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*^{iv} interpellait également le gouvernement du Québec de même que les milieux du travail, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'éducation ainsi que le milieu communautaire.

L'AQIFGA estime que les 15 recommandations de cet avis demeurent d'actualité et s'apparentent à celles de la Plateforme du Réseau de lutte à l'analphabétisme : faire du maintien et du rehaussement des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie une priorité nationale.

La réponse aux besoins de la clientèle ayant un faible niveau de littératie repose sur une étroite collaboration entre les différents ministères, les milieux de formation formels, informels, communautaires et en milieu de travail.

En novembre 2012, le CSÉ avait confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue (CÉAFC) le mandat d'organiser une journée de réflexion et de consultation sur le sujet avec différents organismes, dont l'AQIFGA. Lors de cette rencontre, l'AQIFGA avait également déposé un document de réflexion préparé par un de ses comités de travail sur *les conditions et les voies d'action permettant d'agir sur le rehaussement et le maintien des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie*^v.

Afin de favoriser la réussite de tous les élèves, l'AQIFGA réitère ses recommandations :

- Valoriser la formation continue tout au long de la vie
- Promouvoir la formation tout au long de la vie en offrant à chaque région l'autonomie nécessaire pour la mettre en place
- S'ouvrir aux différents milieux de l'éducation, formelle, informelle, communautaire, en entreprise, etc., c'est-à-dire rejoindre l'adulte dans son milieu

- Accompagner et soutenir l'adulte dès le départ de son projet de formation pour donner un sens à ses apprentissages
- Organiser une campagne médiatique nationale pour valoriser la formation au sens large et, plus particulièrement, l'apprentissage tout au long de la vie et tenir compte, dans le choix des moyens de communication, des particularités des diverses clientèles adultes (analphabètes, immigrants, etc.)
- Faire de la lutte à l'analphabétisme une priorité nationale.

Les précédentes recommandations visent à contrer les préjugés associés à la faible littératie, préjugés dont fait mention Madame Carine Villemagne, chercheuse à l'Université de Sherbrooke, dans un rapport de recherche (*Défis et principales orientations d'un projet de recherche ancré dans des problématiques socioenvironnementales locales et destiné à des adultes peu alphabétisés en situation d'exclusion*)^{vi} : « être un adulte analphabète comporte des conséquences qui vont au-delà de ne pas savoir lire, écrire ou simplement compter. Les impacts sont beaucoup plus larges et aliénants, puisqu'ils concernent l'ensemble des dimensions de sa vie. En effet, non seulement l'analphabétisme a des répercussions sur le niveau socioéconomique de l'adulte, mais il influence aussi ses conditions de vie ainsi que sa capacité à exercer ses rôles sociaux ».

THÈME 2 L'UNIVERS DES COMPÉTENCES DU 21^E SIÈCLE ET LA PLACE GRANDISSANTE DU NUMÉRIQUE

L'implantation du nouveau curriculum en formation générale des adultes implique l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement des compétences de l'élève. Or, elles sont peu intégrées aux apprentissages et l'aisance du personnel enseignant comme des élèves varie sensiblement d'un individu à l'autre et ce malgré la place grandissante qu'elles occupent dans la vie courante.

Pourtant, l'intégration des TIC est inscrite tant dans le programme d'études qu'au référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante. En effet, l'intégration des TIC constitue l'une des six compétences transversales du programme de la formation de base diversifiée et un des axes essentiels du programme de la formation de base commune. Par ailleurs, la huitième compétence professionnelle s'intitule « Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel » (Gouvernement du Québec, 2001). Ce référentiel des compétences professionnelles précise en outre que « les énoncés concernant les compétences professionnelles ainsi que les composantes qui leur sont rattachées s'appliquent à tous les maîtres, qu'ils soient chevronnés ou débutants [...] (MELS, 2001, p. 57). Finalement, selon les termes de l'article 22, alinéa 6 de la Loi sur l'instruction publique, le personnel enseignant a le devoir « de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle » (Québec, 2013 b, art. 22.). Enfin, l'accompagnement des élèves pour lesquels des mesures d'adaptation prévoient l'utilisation d'outils numériques exige une mise à jour constante des compétences numériques du personnel enseignant.

Dans ce contexte, la formation initiale des futurs maîtres doit accorder une place suffisante aux TIC dans son curriculum. Quant au développement professionnel du personnel en exercice, il doit se prévaloir de l'expertise des personnes-ressources du RÉCIT FGA afin de soutenir le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies.

THÈME 4 UNE ÉCOLE INCLUSIVE, FORTE DE SA DIVERSITÉ

Une école inclusive et forte de sa diversité devrait servir les objectifs d'un apprentissage tout au long de la vie dans une perspective de maintien et de rehaussement des compétences en littératie, numératie et technologies nécessaires à l'exercice du rôle de citoyen.

Pareil rôle peut être assumé par les services d'éducation populaire, porte d'entrée privilégiée pour joindre une clientèle éloignée des voies scolaires traditionnelles. Ces services constituent souvent un premier pas vers la réussite par son offre de formation de base en alphabétisation, en informatique, en santé, en environnement, en accompagnement au développement des compétences parentales. L'acquisition de telles compétences de base profite non seulement aux adultes qui en bénéficient directement, mais aussi à leur famille, leur milieu et leur collectivité en favorisant une intégration réussie au sein de la société et le développement de l'autonomie personnelle.

Or, le financement de l'éducation des adultes repose sur des enveloppes fermées et le manque de fonds a entraîné une baisse importante de l'offre de services d'éducation populaire au point où tout un pan de la société ne peut plus guère prétendre à l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'avère en conséquence nécessaire d'explorer d'autres voies pour assurer le financement adéquat de ces services et de permettre l'accès à tous, y compris les détenteurs d'un DES afin d'éviter l'usage inapproprié de code de cours d'intégration sociale et favoriser ainsi la réussite éducative plutôt que la seule réussite scolaire mesurable par l'obtention d'un diplôme.

- **Adopter une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme ;**
- **Développer les compétences numériques des élèves et des maîtres ;**
- **Accorder les budgets requis à une offre diversifiée de formation incluant l'éducation populaire pour tous et selon diverses modalités ;**
- **Faire appel aux divers partenaires du milieu et à leur créativité.**

AXE III DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE

THÈME 2 L'APPUI DES PARTENAIRES ET DE LA COMMUNAUTÉ

Dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, la possibilité d'offrir la formation à distance à faible cout pourrait s'avérer une voie intéressante pour permettre l'acquisition de compétences et l'atteinte d'objectifs personnels de réussite. Présentement, cette voie convient davantage aux personnes qui disposent de leurs propres appareils et d'une certaine aisance technologique.

Pour rendre la formation à distance accessible à un plus grand nombre et rejoindre des apprenants moins familiers avec les technologies, l'association avec les ressources locales (bureaux municipaux, bibliothèques, organismes communautaires, écoles) pourrait constituer une mesure utile.

Un local pourrait, par exemple, être pourvu du matériel informatique requis par l'OPEQ, qui fournit du matériel à très faible cout) et les partenaires du projet pourraient s'adjoindre les services de personnes compétentes pour accompagner les apprenants.

Dans certains milieux où le nombre d'inscriptions à l'éducation des adultes ne justifie pas le service, ce type d'offre pourrait constituer une réponse intéressante et adéquate aux besoins.

- **Offrir la formation à distance à faible cout;**
- **Travailler en partenariat avec la communauté.**

ⁱ *Les indicateurs de la persévérance et de la réussite scolaires à la formation générale des adultes (FGA).* Rencontre nationale des gestionnaires de centres et de services d'éducation des adultes. Document accessible à

l'adresse :
<https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=9&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwi52trF4p7QAhUK1oMKHe66CPcQFghSMAg&url=http%3A%2F%2Fwww.edu.gov.on.ca%2Ffre%2Fresearch%2FEvidenceOfImprovementStudyFr.pdf&usg=AFQjCNEI90sWw51Lsdf-kq-vMzWRvs8aMg&sig2=IJEIVA-d3PY50AX4KDdUQ&bvm=bv.138169073,d.amc>

ⁱⁱ Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Septembre 2016.

ⁱⁱⁱ Plateforme de lutte à l'analphabétisme accessible à l'adresse suivante : <http://lutteanalphabetisme.ca/wp-content/uploads/2016/05/Plateforme-R%C3%A9seau-de-lutte-%C3%A0-lanalphab%C3%A9tisme-VFc.pdf>

^{iv} Avis du Conseil Supérieur de l'Éducation, septembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0482.pdf>

^v Document sur les conditions et les voies d'action permettant d'agir sur le rehaussement et le maintien des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie, novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : http://www.aqifga.com/spip/IMG/pdf/Reflexions_AQIFGA-22nov.v.f.pdf

^{vi} Document de Carine Villemagne : <http://www.erudit.org/revue/ef/2009/v37/n2/038819ar.pdf>

Voyer, B., Brodeur, M., Meilleur, J.-F. et Sous-comité de la Table MELS-Universités de la formation à l'enseignement des adultes (2012). *État de la situation en matière de formation initiale des enseignantes et des enseignants en formation générale des adultes et problèmes dans les programmes actuels de formation à l'enseignement au Québec. Analyse, Constats et pistes de solution. Document de travail. Rapport final préparé par les membres du sous-comité de la Table MELS-Université sur la formation à l'enseignement à la formation générale des adultes*. Montréal : 25 mai 2012.

Comité de rédaction et de validation

Les personnes suivantes ont contribué aux travaux du comité de travail. Nous tenons à remercier chacune d'entre elles.

Sam Boskey	Retraité de la formation générale des adultes au secteur anglophone
Céline Beaulieu scolaire de Montréal	Enseignante en intégration socioprofessionnelle de la Commission
Pierre Campeau	Chef de groupe et enseignant en intégration socioprofessionnelle de la Commission scolaire de Montréal
Guy Chénier	Enseignant de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA
Martin Hébert	Conseiller pédagogique de la Commission scolaire de la Rivière-du- Nord et vice-président à l'AQIFGA
Danielle C. Jacques	Conseillère pédagogique RÉCIT à la FGA Chaudière-Appalaches
Sylvie Laverdière Sherbrooke	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire de la Région-de-
Caroline Poitras	Enseignante de la Commission scolaire des Découvreurs et administratrice à l'AQIFGA
Hélène St-Laurent	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire des Premières- Seigneuries et présidente de l'AQIFGA
Marie-Claude Thériault	Conseillère pédagogique de la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Rédaction

Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA
Danielle C. Jacques	Conseillère pédagogique RÉCIT à la FGA Chaudière-Appalaches

Document déposé le 11 novembre 2016